

Contrat d'engagement à L'AMAP AUX POTES
Pour le PAIN du 22 octobre 2014 au 15 avril 2015

Entre l'adhérent

Et, le Gaec de Sainte Luce, 38970 Sainte Luce

Représenté par Vincent Rozé, Adresse : 38970 Sainte Luce

Tel, Email : 06 76 05 30 78, contact@fermedesainteluce.com

Pour les relations entre l'adhérent et le boulanger, il est convenu ce qui suit :

Objet de l'engagement

L'adhérent s'engage à acheter au Gaec de Sainte Luce, un panier de pain de 1 kg par semaine du 22 octobre 2014 au 15 avril 2015 (avec une interruption de yy semaines pendant les vacances de), soit zz paniers. En contre partie, l'agriculteur (trice) s'engage à produire et livrer les paniers aux dates et lieux de livraison convenus.

Contenu et prix du panier

Le prix du kg de pain est fixé à **4,80 €**.

La ferme de Sainte Luce s'engage à fournir le pain bio qu'elle fabrique suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique et suivant les procédés qu'elle nous a communiqué : farine type 80, biologique à partir de blé cultivé dans le Trièves (38), moulue à la meule de pierre, pétrissage à la main, levain naturel, cuisson au feu de bois.

Tout changement sur la provenance de la farine ou le mode de fabrication, par exemple, devra être discuté avec les adhérents en amont.

Dates et lieux de livraison

Les livraisons auront lieu *tous les Mercredis, de 18h30 à 19h30, à la Bifurk (2, rue Gustave Flaubert-38100 Grenoble)*

Conditions de paiement

L'adhérent(e) s'engage à régler d'avance, avant le 15 avril 2015, le montant de l'ensemble des paniers, soit xx euros pour 1kg de pain par panier. Les chèques sont à adresser *à l'ordre du PAIN DE SAINTE LUCE*.

Les chèques seront transmis à Pain de Sainte Luce à la signature du contrat et encaissés le 5 tous les mois.

Démission : En cas de démission de l'adhérent (te), celui (celle-ci) s'engage à se trouver un remplaçant.

Charte des AMAP

Adhérents (tes) et agriculteur (trice) s'engagent à respecter, de manière générale, *la charte des AMAP*. La charte est consultable sur le site Web de l'Alliance PEC Rhône-Alpes :<http://www.alliancepec-rhonealpes.org/>

Les adhérents (tes) s'engagent également à régler une cotisation annuelle de 8 € à l'ordre de l'Alliance Pec

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le 15 octobre 2014,

Signatures

Les adhérents

Nom+ signature + quantité